Nations Unies A/56/417

Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 121 de l'ordre du jour
Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Services communs à Genève

Rapport du Secrétaire général*

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/255 du 7 avril 2000, l'Assemblée générale a notamment souscrit aux recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) figurant dans le rapport de ce dernier intitulé « Services communs des organismes des Nations Unies à Genève – Première partie : Vue d'ensemble de la coopération et de la coordination administratives » (A/53/787) et aux observations y relatives du Secrétaire général et du Comité administratif de coordination (A/54/635). L'Assemblée générale a encouragé le Secrétaire général et le Comité administratif de coordination à prendre des mesures concrètes pour renforcer les services communs, invité les organes délibérants d'autres organismes à prendre une décision analogue en s'inspirant de sa résolution et prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-sixième session des mesures prises à cet égard. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande, décrit, dans sa section II, la coopération entre les institutions spécialisées et organismes installés à Genève et rend compte, dans sa section III, des progrès réalisés dans la mise en place d'une structure plus formelle en ce qui concerne les services communs à Genève.

* La note explicative prévue par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248 ne figurait pas dans le document soumis aux services de conférence.

II. Coopération entre les organisations installées à Genève

2. On se souviendra qu'en dépit de l'autonomie statutaire dont jouit chacune des institutions spécialisées et organisations présentes à Genève, une collaboration importante s'est développée entre les chefs de leurs secrétariats qui a abouti à des contacts accrus entre homologues à tous les niveaux dans les diverses organisations. Les résultats de cette action sont mentionnés ci-après par domaine d'activité et leur description n'est pas exhaustive. Dans la deuxième partie de son rapport sur les services des Nations Unies communs à Genève (A/55/856), le CCI passe en revue les manifestations les plus marquantes de cette collaboration, à savoir le Centre international de calcul (CIC), le Service médical commun, la Section de la formation et des examens (rebaptisée Service de la formation et du perfectionnement du personnel), le Groupe de la valise diplomatique et le Service commun d'achats.

A. Budget et finances

3. Des réunions périodiques, dont certaines sont organisées par le Secrétariat du Comité administratif de coordination (CAC), permettent à des hauts fonctionnaires des finances et du budget de s'entretenir de questions d'intérêt commun, par exemple les taux

01-55685 (F) 021001 031001

d'inflation à Genève, les normes comptables, les logiciels utilisés pour les paiements électroniques, les cartes de crédit et les arrangements bancaires.

B. Télécommunications

4. Les organisations mettent en commun l'expérience qu'elles ont acquise dans la négociation de tarifs avantageux avec les opérateurs de télécommunications. De nouveaux contrats de portée mondiale passés avec les opérateurs incorporeront des services à valeur ajoutée au réseau privé virtuel et d'autres organisations, voire des bureaux hors siège, pourront y devenir parties, ce qui améliorera la connectivité et permettra de réaliser des économies d'échelle. Des efforts sont en cours pour intégrer les données des annuaires téléphoniques lorsque les systèmes de téléphonie sont compatibles afin de simplifier la composition des numéros et de permettre l'identification des appels. Un service de vidéoconférence a été mis en place qui permet à toute organisation d'organiser des vidéoconférences multisites sur les lignes ordinaires mais aussi sur des réseaux comme le Réseau de la communauté diplomatique de Genève (GECnet). Un projet doit être lancé sous peu pour négocier un contrat mondial de téléphonie mobile.

C. Technologie de l'information

5. Les organisations utilisent les systèmes informatiques du CIC et collaborent à la gestion de celui-ci dans le cadre de son comité de direction. Des organisations qui ont négocié des accords de licence pour l'utilisation de systèmes d'exploitation et d'applications standard en font bénéficier d'autres organisations, comme dans le cas des accords d'achat en quantité de matériel informatique; les missions permanentes bénéficient également de cet avantage. La mise en place du GECnet progresse. Conçu pour relier entre elles les organisations du régime commun et les missions permanentes, ce réseau permet aux usagers d'écouter les séances se déroulant dans les salles de conférence d'autres organisations, ou même d'en obtenir des images vidéo. Des séminaires ont été organisés conjointement pour tenir les directeurs au courant des innovations et des tendances, par exemple le commerce électronique et la sécurité sur l'Internet.

6. Grâce au Système intégré de gestion (SIG), l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) dispose d'installations informatiques conçues pour effectuer les tâches administratives dans un cadre intégré. L'Office a fourni une formation et une assistance pour le passage à ce système et continue de fournir un appui aux départements et aux organisations qui l'utilisent.

D. Voyages et transport

7. L'ONUG s'occupe depuis longtemps des documents de voyage (principalement les laissez-passer des Nations Unies) des agents des organisations présentes à Genève. Des essais ont été effectués pour passer des contrats communs avec les transitaires, les sociétés s'occupant du déménagement et de l'expédition des effets personnels et du mobilier des fonctionnaires et les agences de voyages. Les chefs des services des voyages se réunissent pour s'entretenir sur la stratégie à adopter face à l'évolution de l'industrie des voyages et du marché des transports aériens et étudier la possibilité de négocier conjointement avec ces derniers des tarifs avantageux et des réductions.

E. Service médical et assurance

8. Les organisations collaborent à la gestion du Service médical commun. Plusieurs organisations partagent les mêmes régimes d'assurance maladie.

F. Services de sécurité

9. L'ONUG fournit tous les services de sécurité nécessaires à deux autres organisations. Des négociations ont eu lieu pour la fourniture de tels services à une troisième organisation, selon des modalités similaires. L'ONUG fournit aussi ponctuellement des services de sécurité à la demande d'autres organisations.

G. Achats et marchés

10. Le Service commun d'achats qui jusqu'ici s'occupait essentiellement des achats de papier et de fournitures de bureau a décidé récemment d'élargir le champ de ses activités et d'échanger des informations sur les grands marchés de services, par exemple le nettoyage des locaux, et d'étudier la possibilité de négociations conjointes avec les fournisseurs de tels services. Il a donné mandat à l'ONUG pour qu'elle négo-

cie au nom de ses membres un contrat d'achat d'électricité en prévision de la déréglementation.

11. Les accords d'achat en quantité négociés par l'ONUG pour l'achat de fournitures de bureau et d'articles de papeterie ainsi que d'ordinateurs personnels et de périphériques ont été ouverts à d'autres organisations. Certaines d'entre elles commencent à faire figurer dans leurs contrats types de passation des marchés des clauses obligeant les fournisseurs à faire bénéficier les autres organisations du système des Nations Unies des mêmes conditions préférentielles.

12. Les organisations assistent régulièrement aux réunions annuelles du Groupe de travail des achats interorganisations et aux réunions des organes de celui-ci. Le Groupe de travail des achats interorganisations s'efforce de promouvoir des approches communes en matière d'achats et de professionnaliser les activités d'achat des organisations. Cette participation contribue également considérablement à l'échange d'informations et aux contacts professionnels et initiatives communes à Genève.

H. Services de bibliothèque et d'archivage

13. Toutes les organisations ayant leur siège à Genève sont associées au Consortium d'achat d'informations électroniques du système des Nations Unies qui a été créé en 1998 et relèvent de la bibliothèque Dag Hammarskjöld de New York. Grâce à ce consortium, des produits d'information commerciale, tels que *The Economist Intelligence Unit* et *NewsEdge*, sont accessibles au moyen d'ordinateurs de bureau et dans toutes les bibliothèques des organisations participantes à un coût bien inférieur aux abonnements aux publications. Les catalogues des bibliothèques de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) (grâce au système d'information bibliographique des Nations Unies) peuvent être consultés au moyen du Système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies (UNCAPS), ce qui simplifie l'accès du public à ces informations et réduit la durée du catalogage des nouvelles acquisitions en permettant aux organisations participantes d'extraire les données de catalogage stockées par les autres organisations. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Centre du commerce international (CCI) ont demandé l'inclusion de leurs bibliothèques. L'OIT et l'ONU (ainsi que plusieurs autres organisations ayant leur siège ailleurs qu'à Genève) ont mis en commun leurs données relatives à l'emplacement des bibliothèques dépositaires et ont créé un mécanisme de recherche afin de simplifier la recherche des dépositaires de documents dans le monde entier. L'extension de ce service à d'autres organisations et à tous les centres d'information sur le terrain est en cours. L'archivage a fait l'objet de projets analogues.

14. Le comité d'archivistes internationaux de Genève, composé de représentants de la plupart des organisations internationales qui y ont leur siège a été constitué pour élaborer une approche commune de la gestion des dossiers et archives, en particulier dans les domaines de la conservation et de l'évaluation. Dans un premier temps, l'accent a été mis sur la formation aux technologies nouvelles. Des ateliers sur la conservation des documents sur support papier et autres (audiovisuel, photographies, dossiers électroniques, etc.) ainsi que sur l'évaluation des dossiers électroniques ont été organisés au cours de l'exercice biennal 1999-2000.

I. Gestion des ressources humaines

15. Les organisations appliquant le régime commun exécutent conjointement des enquêtes sur les salaires et le coût de la vie à Genève. Elles ont élaboré une norme commune des classements des emplois de la catégorie des services généraux. L'ONUG et l'OIT organisent des cours de formation, en particulier linguistique. Certains services destinés au personnel sont gérés par l'ONUG pour le compte d'entités du Secrétariat de l'ONU ainsi que d'organes apparentés, en particulier les relations avec le pays hôte en ce qui concerne la délivrance de « cartes de légitimation », l'administration de la justice (Comité paritaire de recours et Comité paritaire de discipline) et les indemnités en cas d'accident du travail (Comité consultatif pour les questions d'indemnité).

J. Gestion des installations

16. Plusieurs contacts professionnels d'ordre informel ont été organisés sous les auspices de la Fondation des immeubles pour les institutions internationales entre directeurs techniques des organisations ayant leur siège à Genève afin d'échanger des informations sur les techniques liées notamment à l'efficacité des bâti-

ments. La création récente, à l'initiative du Coordonnateur des services communs (Bureau des services centraux d'appui du Siège de l'ONU), du réseau interorganisations des responsables de la gestion des installations, dont font partie plusieurs organismes ayant leur siège à Genève, constitue également un cadre permanent pour l'échange d'informations, la comparaison des pratiques optimales et autres domaines d'intérêt commun.

K. Services du courrier et de la valise diplomatique

17. L'ONUG a toujours assuré les services de la valise diplomatique pour toutes les organisations ayant leur siège à Genève. La ponctualité n'a jamais cessé d'être améliorée, de nombreuses destinations nouvelles ont été desservies et les tarifs ont été négociés à la baisse, tandis que le volume du courrier transporté et distribué a connu une hausse spectaculaire. L'Office fournit également des services de courrier à trois autres entités de Genève.

L. Activités de conférence

18. Des accords régissent depuis longtemps le partage des installations de conférence et la location de vastes locaux aux organisations qui n'en disposent pas. Il y a également eu des consultations au sujet du calendrier de réunions importantes afin de rationaliser l'utilisation des locaux et autres ressources (interprètes, notamment). Les organismes ont négocié des tarifs communs pour les interprètes indépendants, sous les auspices du Comité consultatif pour les questions administratives du Comité administratif et de coordination. Les chefs des services d'interprétation se réunissent régulièrement pour examiner les questions d'intérêt commun.

III. Approche structurée des services communs à Genève

19. Dans ses observations sur les rapports du CCI mentionnés plus haut (A/54/635 et A/55/856/Add.1), le Secrétaire général a indiqué que des mesures seraient prises en vue de la création du Comité de « copropriétaires » à Genève, qui sera présidé par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et regroupera toutes les organisations et institutions de Genève appliquant le régime commun des Nations Unies. Il a indiqué qu'il incomberait à ce comité de déterminer la portée et le calendrier de la mise en place des arrangements régissant les services communs à Genève, en tenant dûment compte des mandats, rôles, fonctions et règlements propres à chaque organisation. Le Comité interinstitutions de copropriétaires de services communs a été créé en conséquence.

20. Le Comité interinstitutions se compose des chefs de secrétariat de toutes les institutions spécialisées ayant leur siège à Genève, de l'ONUG, des programmes des Nations Unies ainsi que de l'Organisation mondiale du commerce et du Centre international du commerce, sous la présidence du Directeur général de l'ONUG. Le Comité s'est constitué une structure à trois niveaux :

a) Le Comité de copropriétaires proprement dit;

b) Une équipe spéciale chargée des services communs; et

c) Des groupes de travail techniques s'occupant d'un ou plusieurs domaines où des services communs seraient souhaitables.

21. Le Comité a pour mandat de a) mettre en place et assurer un appui de haut niveau aux initiatives concernant les services communs entre les organismes du système des Nations Unies ayant leur siège à Genève; b) d'assurer la direction exécutive de son équipe spéciale chargée des services communs; et c) d'examiner le rapport d'étape de l'Équipe spéciale et de se prononcer sur les recommandations pertinentes.

22. L'Équipe spéciale chargée des services communs se compose des chefs de l'administration ou des responsables de rang équivalent des organisations et institutions participantes. Elle est toujours présidée par l'ancien Directeur de la Division de l'administration de l'ONUG. Ses fonctions sont les suivantes : a) recommander des initiatives ou mesures qui conduiront à la mise en place d'un service commun ou au renforcement d'un service existant; b) examiner les propositions et recommandations émanant des groupes de travail chargés des services communs; c) définir les obligations des organisations participantes en matière de coopération, de participation et de ressources humaines et financières.

23. Les groupes de travail se composent de représentants techniques et de spécialistes de chaque organisation participante. Leurs fonctions sont les suivantes :

a) évaluer les services centraux, partagés ou communs, d'importance vitale afin de déterminer les domaines se prêtant à des améliorations sur les plans de la qualité et du rapport coût-efficacité; b) examiner les possibilités de développement des services centraux, partagés ou communs; c) recommander des mesures précises à prendre, assorties d'un calendrier, évaluer les ressources nécessaires et définir la responsabilité concernant leur exécution, et notamment, selon qu'il convient, l'organisme ou institution chef de file.

IV. Secteurs examinés en priorité

24. Les consultations au sein du Comité interinstitutions et de son équipe spéciale ont permis de choisir un certain nombre de secteurs à examiner en priorité, en vue de renforcer les services communs déjà en place ou de formuler de nouvelles approches communes. On en trouvera quelques exemples ci-après.

A. Service commun d'achats

25. Le Comité interinstitutions a souligné la nécessité d'élargir les fonctions du Service commun d'achats à l'acquisition de nouveaux types de produits et services. Ainsi le Service est-il invité à définir une norme commune pour un nombre plus élevé de produits utilisés par les organismes participants afin de pouvoir grouper leurs achats auprès des fournisseurs extérieurs. Cela permettrait de renforcer la main des organismes participants dans les négociations et de rationaliser leurs procédures internes, avec pour résultat de meilleurs services à un meilleur prix. L'Équipe spéciale, quant à elle, a décidé de constituer un groupe de travail sur le matériel des technologies de l'information. Étant donné que les caractéristiques techniques et le niveau des services peuvent varier considérablement d'une organisation à l'autre, le groupe de travail a été prié de procéder de façon pragmatique afin que les matériels choisis conviennent à la plupart des usagers.

B. Services bancaires et gestion des déplacements

26. Les services bancaires et la gestion des déplacements sont traditionnellement externalisés par les organismes participants. Le nombre de fournisseurs potentiels dans ces deux domaines est limité. On ne s'étonnera donc pas que les organismes ayant leur siège à Genève, à l'exception de l'Organisation météorologique mondiale, aient recours à la même banque et à la même agence de voyages, même si leurs relations contractuelles avec ces deux fournisseurs ne se font pas nécessairement aux mêmes conditions. À la demande du Comité interinstitutions, l'Équipe spéciale étudie actuellement la possibilité de regrouper les contrats actuels des fournisseurs afin d'obtenir de meilleures conditions. Un groupe de travail en cours de constitution sera chargé d'examiner les services bancaires et de gestion des déplacements afin de formuler une stratégie commune de négociation des contrats futurs dans ces deux domaines.

C. Services de nettoyage

27. Des efforts concertés sont actuellement déployés en vue de trouver de nouveaux domaines d'activité se prêtant à l'adoption de services communs. Ainsi, dans le cadre du Service commun d'achats, l'Office des Nations Unies à Genève s'est mis en rapport avec tous les organismes ayant leur siège dans cette ville afin d'échanger avec eux des données d'expérience sur les services de nettoyage fournis par des firmes extérieures avant de lancer à la fin de 2001, son prochain appel d'offre dans ce domaine, peut-être en association avec un ou plusieurs organismes du système des Nations Unies. S'il est vrai que les caractéristiques techniques des immeubles gérés à Genève peuvent présenter des différences notables d'un immeuble à l'autre, les organismes concernés n'en sont pas moins unis par un souci commun d'économie, de qualité des services, de protection de l'environnement et de satisfaction des usagers.

D. Approvisionnement en électricité

28. Avec en toile de fond l'ouverture prochaine du marché suisse à la concurrence extérieure, des négociations sont en cours avec le fournisseur d'électricité local afin d'obtenir de lui des tarifs préférentiels. Le Directeur général du Bureau des Nations Unies à Genève, agissant en sa qualité de Président du Comité interinstitutions et de Coordonnateur des services communs à Genève, a pris langue avec les autorités suisses en vue de les convaincre d'interpréter la législation nationale dans un sens favorable et, notamment, de faire en sorte que les organismes internationaux ba-

sés à Genève soient considérés comme un client unique en ce qui concerne le contrat en cours de négociation.

29. Pour nombreux qu'ils soient, les cas décrits plus haut illustrent la volonté des chefs des organisations ayant leur siège à Genève de multiplier les services communs dans tous les domaines, et ceci dans l'intérêt de toute la communauté des Nations Unies. Les efforts tendant à encourager les arrangements de ce genre et à chercher de nouvelles complémentarités dans d'autres domaines d'activité communs seront poursuivis.